

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 9

Objet :
Budget Principal 2020

Date de convocation :

25 juin 2020

Date d'affichage :

25 juin 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
18

Nombre de votants :
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 2 juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX

Pouvoirs :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Jean-Pierre ANGLAS
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la Commune à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 4 668 489 €

Dont :

- 3 259 288 € en section de fonctionnement
- 1 409 201 € en section d'investissement

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL